Publié sur le site www.creuse.fr le 28 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022 Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221121-CP2022322-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022-11/2/5 DOSSIER N°5454

AIDES À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH Catherine GRAVERON à Franck FOULON Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service Patrimoine

Analies Culturelles / Service i attimoli

RAPPORTEUR: Mme Catherine DEFEMME

OBJET: Aides à la restauration du patrimoine



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente.

Vu la délibération n° CD2017-05/1/15 du Conseil départemental du 19 mai 2017 adoptant le règlement transitoire d'aides en faveur de la restauration du patrimoine VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2022-11/2/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental, VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,

Publié sur le site <u>www.creuse.fr</u> le 28 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022 Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221121-CP2022322-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Publié sur le site <u>www.creuse.fr</u> le 28 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022 Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221121-CP2022322-DE

- Décide d'attribuer les subventions récapitulées dans le tableau ci-après, au du patrimoine protégé et non protégé, pour un montant global de 3 072,65 €.

Commune	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant dépense éligible	Autres financements sollicités	Montant maximum de la subvention
SAINT- GOUSSAUD	Restauration de 2 statues de saint Goussaud	5 200,00 €	5 200,00 €	DRAC 30 % : 1 560,00 €	520,00 €
TOTAL Objets protégés					520,00 €
LA CELLETTE	Diagnostic et restauration d'un vitrail de l'église	25 526,50 €	25 526,50 €	DRAC 30 % : 7 657,20 € Région 30 % : 7 657,20 € Fondation du Patrimoine (non déterminé)	2 552,65 €
TOTAL Patrimoine bâti protégé					2 552,65 €
TOTAL					3 072,65 €

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le budget départemental, Chapitre 913.12 Article 204141 Op. 0050 et Chapitre 913.12 Article 2041423.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET Publié sur le site <u>www.creuse.fr</u> le 28 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221121-CP2022322-DE